

CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 2.832.473.500 DH - IMMATICULÉ AU REGISTRE DE COMMERCE DE CASABLANCA SOUS LE N° 203
SIÈGE SOCIAL : 187, AVENUE HASSAN II, 20019 - CASABLANCA - TÉL. : (+212) 5 22 47 90 00 / (+212) 5 22 47 91 11 - FAX : (+212) 5 22 47 91 63

Communiqué Post Assemblée Générale Ordinaire du 15 Juin 2022 A 15 heures

Sous la Présidence de Monsieur Lotfi SEKKAT, Président Directeur Général du Crédit Immobilier et Hôtelier, société anonyme au Capital Social de 2.832.473.500 Dirhams divisé en 28.324.735 actions d'une valeur nominale de 100 Dirhams chacune, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue en présentiel, le 15 Juin 2022 à 15 heures, au siège social sis à 187 avenue Hassan II.

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de CIH Bank a approuvé les comptes de l'exercice 2021, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées dans les journaux d'annonces légales :

- Le Matin du 14 Mars 2022.
- Finance News du 24 Mars 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de fixer le montant des dividendes à servir au titre de l'exercice à :

- Un dividende de 14 dirhams par action

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1er juillet 2022, en numéraire.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Immobilier et Hôtelier se présente comme suit :

Résolutions	Objet	Nombre d'actions (d): Présents ou représentés (a)	% du capital (b)	Votes valablement exprimés (c)	Voix «Contre»		Abstentions	Voix «Pour»		Résultat de l'adoption de la résolution
					Nombre	%		Nombre	%	
1^{ère} résolution	Ratification des modalités de la convocation	22 662 727	80,01%	22 662 727	0	0%	0	22 662 727	100 %	Approuvé
2^{ème} résolution	Approbation des comptes sociaux	22 662 727	80,01%	22 662 727	0	0%	0	22 662 727	100 %	Approuvé
3^{ème} résolution	Quitus aux commissaires aux comptes	22 662 727	80,01%	22 662 727	0	0%	0	22 662 727	100 %	Approuvé
4^{ème} résolution	Affectation du résultat et fixation du dividende	22 662 727	80,01%	22 662 727	0	0%	0	22 662 727	100 %	Approuvé
5^{ème} résolution	Jetons de présence	22 662 727	80,01%	22 662 727	0	0%	0	22 662 727	100 %	Approuvé
6^{ème} résolution	Conventions réglementées	22 662 727	80,01%	22 662 727	0	0%	0	22 662 727	100 %	Approuvé
7^{ème} résolution	Programme d'émissions obligataires, classiques ou subordonnées	22 662 727	80,01%	22 662 727	0	0%	0	22 662 727	100 %	Approuvé
8^{ème} résolution	Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour définir les proportions, conditions et modalités du ou des emprunts obligataires	22 662 727	80,01%	22 662 727	0	0%	0	22 662 727	100 %	Approuvé
9^{ème} résolution	Pouvoirs en vue des formalités légales	22 662 727	80,01%	22 662 727	0	0%	0	22 662 727	100 %	Approuvé

L'assemblée Générale Ordinaire a par ailleurs acté et accepté la démission de Mme. Amina BENKHADRA. Elle la remercie de sa contribution aux travaux et réalisations du Conseil d'administration durant son mandat, et lui donne quitus entier et définitif de son mandat d'administrateur.

Conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi 17-95 tel que modifiée et complétée par la Loi 20-05 et la Loi 78-12.

(a) Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés ;

(b) La proportion du capital représentée par ce vote ;

(c) Le nombre total des votes valablement exprimés : après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de la loi 17-95 ;

(d) Une action correspond à une voix.